

Menacé, le «paquet logement» s'offre une séance de rattrapage

GRAND CONSEIL • *Dans l'espoir d'aboutir à un compromis, les députés ont renvoyé hier en commission le projet controversé du Conseil d'Etat.*



Le Grand Conseil ne parvient pas à s'entendre sur le droit de préemption, qui permet à l'Etat et aux communes d'acheter en priorité un terrain ou un immeuble mis en vente par un privé, afin d'y construire des logements d'utilité publique. KEYSTONE

MARIO TOGNI

Coup de théâtre hier au Grand Conseil vaudois. Les députés ont décidé de renvoyer en commission le «paquet logement», dans le but de sauver un compromis qui semblait de plus en plus fragile. La manœuvre a été acceptée par 95 voix contre 17 et 22 abstentions. Entre les menaces de référendum, les nombreux amendements déposés en plénum et des «problèmes juridiques», les députés se sont résolus à remettre les choses à plat, avec l'exigence que l'objet revienne à l'ordre du jour du parlement dès janvier 2016.

«Il semble en l'état difficile de trouver un chemin qui donne satisfaction au plus grand nombre», a défendu Régis Courdesse (vert libéral), auteur de la motion d'ordre. Au cœur de la discorde figure toujours le droit de préemption, qui permet à l'Etat et aux communes d'acheter en priorité un terrain ou un immeuble mis en vente par un privé, afin d'y construire des logements d'utilité publique (LUP). Cet outil avait passé la rampe au premier débat, malgré les fortes réticences de la droite.

La semaine passée, les déclarations d'Olivier Feller, directeur de la Chambre vaudoise immobilière (CVI), hostile à une mesure «disproportionnée», ont fini de semer le doute dans les rangs du PLR. Le parti semble ainsi plus que jamais divisé entre les partisans du compromis et les tenants d'une ligne dure, à l'instar du président de groupe Jean-Marie Surer qui n'avait pas hésité à qualifier ce droit d'«invention diabolique».

Au cœur de la discorde figure toujours le droit de préemption

«Le groupe PLR est attaché à des principes idéologiques, notamment sur le droit de préemption», a-t-il répété hier, en prenant à partie les Verts libéraux au passage. «Réfléchissez bien à la portée de cet outil. Et d'ici janvier, n'oubliez pas que dans vert libéral, il y a libéral!» Comme lors du premier débat, le ton musclé de ses propos a relancé la polémique et

interrogé beaucoup de députés sur les motivations réelles du PLR.

Compromis possible

«Dans ce contexte, y a-t-il vraiment la volonté de trouver un compromis?» se sont interrogés en substance Verts et socialistes. «On peut discuter du droit de préemption, lui apporter des précisions, mais il doit être préservé, pour l'Etat et les communes», a rétorqué Vassilis Venizelos (vert). Au sein du groupe La Gauche, qui s'est opposé au renvoi en commission, le doute n'est en revanche pas permis. «Cette mesure vise à édulcorer des décisions qui ont chatouillé désagréablement les milieux immobiliers, a relevé Christiane Jaquet-Berger. On nous a vanté un compromis, je vois poindre des compromissions.»

A gauche comme à droite, certains croient encore pouvoir trouver un terrain d'entente. Les négociations vont aller bon train ces prochaines semaines. En coulisses, des députés esquissent un «deal» possi-

ble. Une légère restriction du droit de préemption de l'Etat – qui s'appliquerait uniquement aux plus grandes communes, par exemple – pourrait être acceptée à gauche si la droite revient sur certains assouplissements de la loi sur la préservation du parc locatif (LPPL).

Un paquet rénovations

La semaine passée, le Grand Conseil a en effet adopté en première lecture ce second volet du «paquet logement», qui vise à simplifier les normes de protection en cas de rénovations et de transformations. L'Asloca y est défavorable, comme une partie de la gauche, au point d'envisager un référendum.

Pour rappel, le «paquet logement» fait office de contre-projet à l'initiative de l'association de locataires «contre la pénurie de logements». La conseillère d'Etat Béatrice Métraux, dont c'est un des projets phares, s'est déclarée prête à «tordre son agenda» pour que la commission puisse travailler au plus vite et obtenir les réponses nécessaires de ses services. |